

# AMAP BIEN MÛRS - Contrat Miel

## Octobre 2023 - Septembre 2024

***Veillez prendre connaissance de la feuille 1 et remettre au tuteur les feuilles suivantes complétées et signées. N'oubliez pas d'en faire une copie !***

### Tuteur

Stéphanie Cadot

@ : cadotst@gmail.com

Tel : 06 66 48 18 86

Le tuteur assure la relation entre l'amapien et le producteur.

Vous devez remettre ce contrat, ainsi que le tableau et les chèques au démarrage du contrat, avant la première livraison.

### Objet et durée du contrat

Le présent contrat est passé entre l'amapien et l'**apiculteur, Thomas Guilbault**, qui propose différentes sortes de miel et de l'extrait liquide de Propolis.

*L'apiculteur, Thomas Guilbault, chemin des Landes, 49380 Notre Dame d'Alençon*

Le producteur propose des **pots de miel de 500g** (Printemps, Tournesol et toutes fleurs) et de l'extrait liquide de Propolis ( 50 ml).  
**Il se peut qu'en raison des aléas climatiques ou d'élevage des abeilles une variété de miel ne soit pas disponible.**

L'amapien s'engage pour la durée totale du contrat sur les quantités précisées en feuille 2 et 3.

*Pas de quantité minimum, peut-être pris en cours d'année ( 1 semaine avant la date de distribution)*

Les distributions auront lieu 1 fois par trimestre.

*Le producteur s'engage à produire dans le respect de la charte des AMAP (Consultable sur internet à l'adresse : <http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF>).*

*Les amapiens reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture biologique et peuvent nuire à la production, et par conséquent, à la quantité distribuée et acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de production.*

### Les distributions et l'engagement de l'amapien

**L'amapien s'engage à récupérer le produit le jour convenu dans le contrat.** Si en fin de distribution, votre commande reste non réclamée, elle pourra être distribué entre les amapiens présents et ne vous sera pas remboursée.

Le producteur, ou toute autre personne de son équipe, s'engage à être régulièrement présent lors des distributions.

Merci de rapporter vos pots vides et sans étiquettes mais avec les capsules.

Les distributions ont lieu les vendredi soir de 18h30 à 19h30 au Germeoir d'Initiative Solidaire de Mûrs-Erigné de 18h30 à 19h30 ou dans tout autre lieu sur décision conjointe des responsables et du producteur.

### Mode de règlement

Le principe de l'Amap reposant sur l'avance, le paiement s'effectue en 1 à 4 chèques avec la date au dos.

Tous les chèques doivent être libellés à **Thomas Guilbault**.

### Résiliation

Toute résiliation sera étudiée conjointement par le producteur et les membres du conseil collégial de l'association en fonction des motifs de rupture du contrat avancé par les parties.

**Contrat Miel – Octobre 2023 à septembre 2024  
(A conserver par le tuteur)**

<p><b>L'Amapien :</b>  <b>Nom / Prénom :</b>  <b>Adresse :</b></p> <p><b>Tél :</b></p> <p><b>@ :</b>  <b>Nb de chèques :</b></p>	<p><b>Le producteur :</b></p> <p>L'apiculteur, Thomas Guilbault,          Chemin des Landes,          49380 Notre Dame d'Alençon</p>
--	--

Pot de miel de 500g	Printemps	Tournesol	Toutes Fleurs	Propolis Extrait liquide 50 ml	Montant
<b>Prix</b>	<b>6,20€</b>	<b>6,20€</b>	<b>6,80€</b>	<b>6,50€</b>	
8 décembre 2023					
01 mars 2024					
07 juin 2024					
13 septembre 2024					
Nbre de chèques (1 à 4) :				<b>A régler</b>	

**Il se peut qu'en raison des aléas climatiques ou d'élevage des abeilles une variété de miel ne soit pas disponible.**

Fait à ....., en deux exemplaires.

Les deux exemplaires, signés par l'amapien sont remis au tuteur. Ce dernier les remet globalement au producteur pour signature. Le producteur garde un exemplaire, l'autre exemplaire revient au tuteur.

**Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation  
et avoir pris connaissance des conditions en feuille 1**

**Date et Signature du producteur**

**Contrat Miel – Octobre 2023 à septembre 2024**  
(A conserver par le producteur)

<p><b>L'Amapien :</b>  <b>Nom / Prénom :</b>  <b>Adresse :</b></p> <p><b>Tél :</b></p> <p><b>@ :</b>  <b>Nb de chèques :</b></p>	<p><b>Le producteur :</b></p> <p>L'apiculteur, Thomas Guilbault,          Chemin des Landes,          49380 Notre Dame d'Alençon</p>
--	--

Pot de miel de 500g	Printemps	Tournesol	Toutes Fleurs	Propolis Extrait liquide 50 ml	Montant
<b>Prix</b>	<b>6,20€</b>	<b>6,20€</b>	<b>6,80€</b>	<b>6,50€</b>	
8 décembre 2023					
01 mars 2024					
07 juin 2024					
13 septembre 2024					
Nbre de chèques (1 à 4) :				<b>A régler</b>	
<b>Il se peut qu'en raison des aléas climatiques ou d'élevage des abeilles une variété de miel ne soit pas disponible.</b>					

Fait à ....., en deux exemplaires.

Les deux exemplaires, signés par l'amapien sont remis au tuteur. Ce dernier les remet globalement au producteur pour signature. Le producteur garde un exemplaire, l'autre exemplaire revient au tuteur.

**Date et signature de l'amapien qui reconnaît être à jour de sa cotisation et avoir pris connaissance des conditions en feuille 1**

**Date et Signature du producteur**